



Procès-verbal de la séance

du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois de novembre à 18 heures 30,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, convoqués le 20 novembre 2023 par Daniel BARBE, Président, se sont rassemblés en session ordinaire à SAUVETERRE-DE-GUYENNE.

Présents : Monsieur Cyril ABELA, Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Marcel ALONSO, Madame Mireille AVENTIN, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Monsieur Michel BRUN, Monsieur Patrice CARBONNIER, Madame Maryse CHEYROU, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Bernard DALLA LONGA, Madame Marie-France DALLA LONGA, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Jean-Claude DUBOS, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Michel DULON, Madame Christiane DULONG, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur André GRÈZE, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Valérie HATRON, Monsieur Olivier JONET, Monsieur Joël LE HOUARNER, Madame Laurence LEROY, Madame Sylviane LEVEQUE, Madame Martine LOPEZ, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Jacques MATIGNON, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Florent MAYET, Monsieur Olivier MEHATS, Monsieur Christophe MIQUEU, Madame Josette MUGRON, Monsieur Laurent NOEL, Monsieur Philippe PORTEJOIE, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Régis PUJOL, Madame Christelle RAVERDY, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam REGIMON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Dominique ROBERT, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS, Madame Sylvie TEISSIER, Monsieur Jean-Marie VIAUD et Monsieur Rémi VILLENEUVE

Représentés : Madame Véronique DUPORGE par Monsieur Christophe MIQUEU, Monsieur Vincent LAFAYE par Madame Josette MUGRON, Monsieur François LUC par Madame Sylviane LEVEQUE, Monsieur Michel REDON par Madame Mireille AVENTIN et Monsieur Christophe SERENA par Monsieur Éric GUÉRIN

Excusés :

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Madame Marie-Claude CONSTANTIN, Madame Christelle COUNHIL, Monsieur Frédéric DEJEAN, Monsieur Sébastien DELUMEAU, Madame Véronique DUBOURG BOUNADER, Monsieur Thierry LABORDE, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Jean-Claude RIBEIRO et Madame Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude DUBOS

ORDRE DU JOUR

- 1) Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) - Information
- 2) Vélo Route - Information
- 3) Compétence voirie : Classement de la voirie, règlement, décision 2024
- 4) Questions diverses

DECISION : AUCUNE

DELIBERATIONS

DEL 2023_092

Objet : Compétence voirie - Modification

Monsieur Joël LEHOUARNER, Vice-Président en charge des infrastructures routières, restitue le travail de la Commission voirie ainsi que l'analyse réalisée par ses soins au vu des éléments portés à sa connaissance ou prospectés.

Après un rappel du classement des voix opéré en 2017 et inscrit dans les statuts de la CDC (intérêt communautaire), est soumis au vote des Conseillers Communautaires la restitution éventuelle de la compétence voirie aux communes membres, la catégorie des voies à charge de la collectivité, l'augmentation de la participation financière des communes membres, coût au ml.

Après débats,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE NE PAS RESTITUER** la compétence voirie aux communes membres :

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	52
Nombre de procurations	5
Excusés	0
Absents	10
Nombre de votants	57

Pour	25
Contre	29
Abstentions	0
Non votant	3

- **DE RESTITUER** les voies classées catégorie 3 aux communes membres, la Communauté des Communes conservant les voies classées catégories 1 et 2 :

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	52
Nombre de procurations	5
Excusés	0
Absents	10
Nombre de votants	57

Pour	36
Contre	18
Abstentions	1
Non votant	2

- **D'AUGMENTER** en 2024 la participation des communes membres à hauteur de 2.70 € le ml de voirie transféré à la Communauté des Communes :

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	52
Nombre de procurations	5
Excusés	0
Absents	10
Nombre de votants	57

Pour	31
Contre	24
Abstentions	2
Non votant	0

Échanges :

Monsieur Joël LE HOUARNER évoque l'éventualité de subvention de 75 000€ quel que soit le montant des travaux.

Monsieur le Président souligne que la subvention a été divisée, ce qui l'amène à 11 000€ pour l'année 2023. Il rappelle que la subvention est en fonction du pourcentage de voirie concerné par la commune. Le Département votera le budget entre le 1^{er} et 15 février 2024.

Monsieur Jacques MATIGNON fait remarquer que si l'on fait des catégories, cela revient à prioriser les interventions sur les routes. Il demande s'il serait possible d'envisager un tarif progressif. Il ne comprend pas comment on peut gérer des voiries qui sont à la charge des communes et d'autres qui sont à la charge de la CdC.

Monsieur le Président répond par la création d'une délibération en mentionnant les catégories.

Monsieur Colin SHERIFFS souhaite savoir si la catégorie 3 n'existe plus, s'il serait possible de faire un groupe d'achat. Il demande si le budget alloué pour la CLECT sera bien utilisé en totalité pour la voirie.

Monsieur Joël LE HOUARNER répond que tout le budget est exploité pour la voirie.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'est pas en capacité de le certifier car cela dépend des coûts. Monsieur Michel DULON soulève l'hypothèse d'un groupement d'achat pour les 3 catégories. Monsieur le Président indique que cela a été évoqué en commission. Madame Maryse CHEYROU souhaite savoir ce qu'il en est de la CLECT en cas de reprise de la catégorie 3 par les communes et si la CdC n'intervient pas. Monsieur le Président rappelle que la cotisation est réactualisée tous les ans. Certaines communes n'ont aucuns travaux et ont apporté leurs cotisations à la CLECT. Il faut avoir une vision sur 3 ans. Monsieur Frédéric MAULUN fait remarquer que la compétence voirie a été transférée à la CdC. Il pense qu'il faut plutôt un groupement d'achat afin que chaque commune retrouve le budget qu'elle a versé. Il faut savoir ce que l'on veut et si on redonne aux communes. Il souligne que la CdC a plus financé que ce que la CLECT a donné. Monsieur Philippe PORTEJOIE est inquiet sur l'avenir et la possibilité de devoir passer en catégorie 2 en cas de difficultés financières. Il se pose la question de l'intérêt. Monsieur le Président évoque une possibilité étudiée par la commission voirie qui est si la CdC garde tout, de poser des moments d'intervention. Si on fait un groupe d'achat animé par la CdC pour les communes, chaque commune paierait 2,70€ du mètre linéaire. Monsieur Benjamin MALAMBIC dit que tout le monde profite de l'ingénierie et des travaux de la voirie fait par la CdC. Effectivement, il y a des années où certaines communes sont défavorisées et d'autres moins. Il se pose la question en ce qui concerne la récupération des voies n°3 et les compétences et moyens humains des mairies pour faire face à ces travaux. Il fait part du fait que le Département est en restriction budgétaire et qu'il est probable que les subventions soient moindres. Il pense qu'il faut laisser les voies n°3 à la CdC. Monsieur Éric GUÉRIN revient sur la classification des routes. Il est pour focaliser le budget pour les catégories 1 et 2 afin que les routes soient en état et que les communes récupèrent la catégorie 3. Madame Josette MUGRON pense que la CdC devrait garder les catégories 1 et 2. La catégorie 3 reviendrait aux communes qui envisager un groupement d'achat. Monsieur Joël LE HOUARNER indique que pour l'ingénierie et le groupement d'achat par les communes est possible et à suivre. Il rappelle qu'une enveloppe est gardée pour les points à temps pour les communes qui n'ont pas de travaux. Monsieur Colin SHERIFFS demande si les catégories 1 et 2 sont gardées si les communes peuvent réétudiées leurs catégories en linéaire. Monsieur le Président rappelle le travail de la Commission qui s'est effectué toute l'année. Il souligne qu'il n'est pas judicieux de modifier ce qui est indiqué. Madame Sylvie TEISSIER fait part de la difficulté à interpréter les catégories. Elle n'arrive pas à retrouver les chiffres correspondants à sa commune. Elle préfère attendre d'avoir des réponses avant de voter. Monsieur le Président indique qu'il y a eu quelques arbitrages à faire avec par exemple des routes qui débordent sur la commune voisine. Il pense que les choses doivent être arrêtées afin de préparer le budget et de savoir comment on va fonctionner. Monsieur Michel DULON souhaite savoir si la CdC désire garder la compétence voirie. Monsieur le Président répond que ce sont les élus communautaires qui décideront à la suite des discussions et d'un vote. Monsieur Frédéric MAULUN indique le montant des 6 dernières années versées par les communes via la CLECT qui est de 7 millions 44 milles euros. Les travaux effectués par la CdC hors TVA représentent 7 millions 9 milles euros. Il y a donc eu un apport de 880 000 € sur ses fonds propres. Si 30 % des travaux avaient été pris en charge par les communes (catégorie 3), le montant apporté à travers la CLECT aurait été moindre et certains travaux auraient dû être financés par les communes directement. In fine, le montant reste le même. Il précise que le coût réel sur les 6 dernières années est de 2,35 € alors que les communes ont payé 2,08 €.

Monsieur Christophe MIQUEU n'est pas convaincu de l'esprit communautaire dans l'assemblée. De ce point de vue, le groupement d'achat lui semble plus pertinent. Il demande pourquoi les catégories 1 et 2 sont liées et s'il serait possible de laisser uniquement la catégorie 1 à la CdC.

Monsieur le Président rappelle qu'il y avait 4 catégories. La commission avait proposé de modifier en fonction des routes plus ou moins empruntées.

Monsieur Colin SHERIFFS ne comprend pas pourquoi il faudrait enlever la catégorie 3, ce qui aura une incidence. Il ne se sent pas en capacité de voter aujourd'hui.

Monsieur Joël LE HOUARNER précise que le classement a été transmis 3 mois auparavant. Il n'a pas eu de retour de certaines communes et trouve cela dommage.

Madame Myriam RÉGIMON fait remarquer que si la CdC n'a plus la compétence voirie et que les communes récupèrent toutes les routes, quid de la CLECT et du financement.

Monsieur le Président rappelle la proposition de la commission qui est de 2,70 € du mètre linéaire. Il évoque les possibilités afin de passer au vote :

- La CdC redonne ou non la compétence voirie aux communes.
- Catégorie 1 et 2 reviennent à la CdC et la catégorie 3 aux communes.

INTERVENTIONS - QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

✓ Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Messieurs Joël LE HOUARNER et Émanuel ANDRÉ présentent l'état d'avancement de la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Monsieur le Président propose que les communes participent à la réalisation de l'identification des potentiels points pouvant générer des limites dans les boucles. Il précise que le Département a voté une enveloppe de 200 000€ afin de réaliser l'opération. Il rappelle que c'est une compétence du Département et que la CdC est en délégation de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Michel BRUN demande qui s'occupe des conventions.

Émanuel ANDRÉ répond que c'est la CdC via les communes.

Monsieur Benjamin MALAMBIC pense qu'il faudrait des cartes plus précises que les fichiers PDF.

Émanuel ANDRÉ indique qu'il a récupéré des cartes aux dimensions correctes. Il les transmettra aux communes.

Monsieur le Président ajoute qu'il faut valider cette opération afin de s'engager. Les cartes adéquates seront données à chaque commune référente.

Madame Marie-Claude REYNAUD souhaite savoir si toutes les boucles sont indiquées.

Émanuel ANDRÉ répond que les boucles principales y figurent et qu'il manque les variantes.

Monsieur le Président précise que les communes référentes correspondent à celles qui ont le plus de kilomètres sur la boucle concernée.

Monsieur le Président suggère de donner une date butoir. Il évoque la possibilité de réunion entre communes afin de s'organiser entre elles.

Monsieur Michel BRUN demande si l'équipement existant va être changé ou réutilisé.

Émanuel ANDRÉ relate les dires du bureau d'étude à savoir que 80% de l'existant doit être retiré car il ne respecte pas la charte graphique du Département.

Monsieur Joël LE HOUARNER précise que les poteaux en bon état pourront être réutilisés.

Monsieur le Président souligne que le GR6 et les 2 GRP sont pris en charge par le Département.

Monsieur Colin SHERIFFS souhaite savoir s'il est prévu de communiquer via la CdC ou l'OTEM pour palier au manquement des boucles locales. Il trouve dommage que ce ne soit pas fait en même temps.

Monsieur Christophe MIQUEU indique que l'OTEM accompagne Émanuel ANDRÉ sur le rédactionnel, les photos ...En ce qui concerne le rajout de boucles locales, il évoque la possibilité de le communiquer.

Monsieur Joël LE HOUARNER ajoute que les communes peuvent travailler sur les boucles locales et la communication sera faite par la suite.

Madame Maryse CHEYROU demande si l'on peut inclure les boucles communales dans le PDIPR.

Monsieur le Président répond par la négative. Le PDIPR a été validé en Conseil Communautaire. Madame Myriam RÉGIMON demande s'il est possible de rendre disponible les traces GPX via une application.

Émanuel ANDRÉ répond que tout sera mis à disposition sous forme de QR Code (travail effectué avec l'OTEM) au début de chaque et tout au long des parcours. Il évoque la possibilité d'ajouter de nouvelles boucles au prochain PDIPR c'est-à-dire lorsque toutes les étapes seront effectuées.

✓ Vélo Route

Monsieur le Président rappelle ce projet a commencé il y a quelques années. A ce jour, le département du Lot et Garonne a mis en place les tracés qui sont arrivés au point de rencontre avec notre département. Le dossier final sera présenté prochainement.

Émanuel ANDRÉ présente les différentes propositions de ramification avec la piste cyclable Roger Lapébie.

Monsieur Joël LE HOUARNER propose de rencontrer les communes concernées.

Monsieur le Président souligne que les circuits peuvent emprunter des départementales de niveau 4 principalement ainsi que des voies communales. Il faut donc trouver des pistes où les cyclistes seront le moins possible en danger.

Madame Mireille AVENTIN souhaite savoir si le projet comprend la signalétique ou un aménagement des routes.

Monsieur le Président répond que le Vélo Route est une signalétique. Il fait part d'essais dans le médoc avec les chaussidoux. Cela correspond à une route départementale (niveau 2 ou 3) qui est partagée en laissant une seule voie centrale pour les véhicules avec la priorité pour les cyclistes de chaque côté de la route. Des aménagements avec des bornes de recharge pourront être envisagés.

Monsieur Christophe MIQUEU ajoute qu'une réflexion sur le vélo est en cours sur l'entre-deux-mers. Il indique que la commune de Sauveterre-de-Guyenne vient d'installer 4 casiers à vélos sur la place de la Bastide. Il rejoint le besoin de réfléchir aux bornes de recharge.

Monsieur Benjamin MALAMBIC demande s'il est possible d'ajouter la variante de la route de Sauveterre-de-Guyenne à Dieulivol et qui passerait par Castelmoron d'Albret.

Monsieur Joël LE HOUARNER indique que cela avait été évoqué mais que ce n'est pas mentionné sur le schéma.

Émanuel ANDRÉ confirme que c'est prévu.

Monsieur le Président précise que les communes concernées seront interrogées.

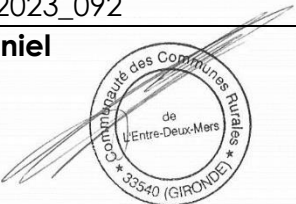
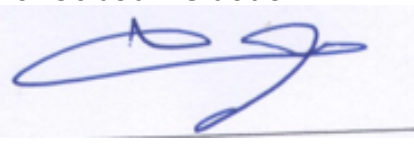
✓ Informations diverses

Monsieur Bernard REBILLOU indique que certains panneaux de commune sont retournés. Il demande s'il est possible de les laisser tels quels en soutien aux agriculteurs.

Monsieur Joël LE HOUARNER précise qu'il est solidaire et souligne que ces panneaux ont un aspect juridique (vitesse limitée à 50 km/h en agglomération) et qu'ils appartiennent au Département. Il ajoute qu'il a demandé à ses collègues de les remettre à l'endroit. La responsabilité reste donc à chacun.

Dates des prochains Conseils : 11 décembre 2023 et 12 février 2024.

Délibérations prises : DEL_2023_092

BARBE Daniel 	DUBOS Jean-Claude 
--	--

